

Les crédits

ser à la volonté des députés démocratiquement élus dans cette enceinte.

Afin de dissiper les craintes de l'opposition, le gouvernement a créé le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Ce Conseil s'assure que les titulaires de brevets n'exigent pas des prix excessifs pour leurs médicaments. Il fait rapport au Parlement sur les tendances dans les prix des médicaments en général et sur la façon dont l'industrie pharmaceutique respecte son engagement quant à un accroissement de la recherche et du développement.

Le Conseil a présenté son premier rapport annuel l'hiver dernier. Nous sommes maintenant en mesure de comparer les sinistres prédictions des partis d'opposition à la situation réelle depuis l'adoption du projet de loi C-22.

Vous vous souviendrez que les députés de l'opposition avaient allégué que les modifications apportées à la Loi sur les brevets feraient augmenter le prix des médicaments. Ils soutenaient que le projet de loi favoriserait la recherche par les sociétés pharmaceutiques multinationales aux dépens des Canadiens défavorisés qui seraient contraints de payer leurs médicaments plus cher. C'est ce qu'ils prévoyaient.

Le premier rapport annuel du Conseil d'examen du prix des médicaments nous apprend qu'entre janvier de l'an dernier, lorsque les directives du Conseil sur l'examen du prix des médicaments sur le marché sont entrées en vigueur, et août dernier, les augmentations de prix ont été inférieures de 1,7 p. 100 à l'indice des prix à la consommation. Non seulement l'adoption du projet de loi n'a-t-elle pas provoqué la flambée des prix des médicaments que les libéraux et les néo-démocrates prévoyaient, mais les prix de tous les médicaments, tant brevetés que non brevetés, ont diminué par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Les libéraux et les néo-démocrates soutenaient que l'industrie pharmaceutique ne respecterait jamais ses promesses en matière de recherche et de développement. Beaucoup de députés de l'opposition annonçaient que les fabricants de médicaments ne doubleraient pas leurs dépenses en recherche et développement exprimées en pourcentage de leurs ventes. Que nous apprend le rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments? Que les dépenses en recherche et en développement exprimées en pourcentage des ventes sont passées de 4,9 p. 100 en 1987 à 6,1 p. 100 en 1988. Cinquante-sept entreprises ont déclaré avoir investi 164,5 millions de dollars en recherche et en développement. Il s'agit là de sommes importantes. C'est le genre d'investissements en recherche et en développement qui permettront au Ca-

nada de rester à la fine pointe de la technologie et de continuer d'innover.

Selon le rapport, les sociétés membres de l'Association canadienne de l'industrie du médicament ont porté à 6,4 p. 100 le rapport entre leurs activités de recherche et de développement et leurs ventes. L'industrie pharmaceutique est en bonne voie de respecter ses engagements dans ce domaine. La réforme de la Loi sur les brevets a marqué le début d'une nouvelle ère pour l'industrie pharmaceutique du Canada. Dans son premier rapport, le Conseil d'examen du prix des médicaments précise bien que le consommateur canadien n'a pas eu à en payer la note.

Des signes encourageants nous laissent croire que l'industrie pharmaceutique du Canada relève effectivement le défi et se voit confier l'exclusivité mondiale et nord-américaine pour s'adonner à la recherche sur certains produits. Par exemple, les nouvelles installations de la société Merck-Frosst à Kirkland serviront à l'entreprise de centre de recherche sur les affections pulmonaires. L'accord garantit un avenir prometteur à la division canadienne et aidera la multinationale à éviter le double emploi dans le domaine de la recherche. Voilà le genre d'engagement solide que devra prendre le secteur privé dans le domaine de la recherche et du développement si nous voulons que le Canada reste compétitif sur le marché international. L'opposition ne devrait pas l'oublier lorsqu'elle propose d'augmenter les travaux de recherche et de développement au pays. On nous a dit à maintes reprises qu'il ne fallait pas simplement de l'argent pour favoriser la recherche et le développement. Il fallait aussi de la main-d'oeuvre instruite et avancée sur le plan scientifique, des transferts technologiques, un milieu intéressant pour les investisseurs étrangers ainsi que des réseaux, des alliances et des partenariats entre les entreprises et les chercheurs. Il nous faut certainement reconnaître les droits à la propriété intellectuelle qui permettraient aux inventeurs de tirer profit de leurs travaux de recherche et de développement.

Notre gouvernement reconnaît la valeur que représentent la recherche et le développement pour notre économie, le rôle important que joue la propriété intellectuelle dans la création d'un milieu propice à la recherche et au développement. Il a travaillé avec acharnement à la réforme et à la simplification de la législation sur la propriété intellectuelle au Canada. La Chambre devrait reconnaître l'effort du gouvernement à cet égard et appuyer ses initiatives.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la présidente, je voudrais faire une seule observation pour provoquer peut-être une réaction. Il me semble, alors que j'ai écouté plusieurs exposés, qu'une façon de voir les choses prédomine. On prend un gros chiffre et on essaye de laisser entendre qu'on fait beaucoup avec cet argent, peut-être bien plus qu'on ne fait en réalité. On prend